

ARRETE N° 5/2023
DE RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande déposée le 14 septembre 2021		N° PC 068 226 21 R0025
Par :	Monsieur SCHEUERMANN GUY et Madame SCHEUERMANN Odile	
Demeurant :	10, RUE DU COMMANDANT ROZIERES 68140 MUNSTER	
Sur un terrain sis :	10, RUE DU COMMANDANT ROZIERES Section 15 parcelle 218	
Nature des Travaux :	Construction d'un garage en ossature bois avec toiture végétalisée	

Le Maire de la COMMUNE de MUNSTER, Haut-Rhin

VU la demande de permis de construire présentée le 14 septembre 2021 par Monsieur SCHEUERMANN GUY et Madame SCHEUERMANN ODILE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un garage en ossature bois avec toiture végétalisée ;
- sur un terrain situé 10, rue du Commandant Rozières ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 424-5 et suivants,

VU l'accord tacite du permis de construire intervenu en date du 14 novembre 2021,

VU le courrier de Monsieur SCHEUERMANN Guy demandant le retrait du permis de construire,

Arrête :

Article 1 : Le permis de construire est **RETIRE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Le recouvrement des taxes d'urbanisme devenant sans objet, une copie du présent arrêté sera transmise aux services de l'Etat compétents.

copie à :
D.D.T Unité Territoriale de Colmar (arrêté + demande + fiche calcul des impositions)

MUNSTER, le 06 février 2023

Monique MARTIN

Adjointe au maire

